...ophile Roubaisienne établie chez M. Bellemère, rue du Tilleul. 150 francs de prix d'honneur. 680 pigeons étaient engagés. Le lâcher a eu lieu à 6 heures par un beau temps calme. Voici les résultats :

1er prix, Vanhoorne, 5p; 2e, Tant, 1p; 3e, Blonde, 5p ; 4e, Ost, 1p ; 5e, Deschamps, 3p.

6e prix, Declercq, 1p; 7e, Grulois, 5p; 8e, Stoffyn, 6p; 9e, Herman, 1p; 10e, Belmère; 11e, Corman, 3p; 12e, Mortier; 13e, Joye, 3p; 14e, Gilman, 5p; 15e, Gilman, 5p; 16e, Orgaerd, 2p; 17e, Lecomte, 1p; 18e, Verstraete, 2p; 19e, Herman, 1p; 20e, Corman, 2p; 21e, Stoffyn, 4p; 22e, Loquet, 1p.

21e prix, Mulliez, 4p; 24e, Mathon, 1p; 25e, Lecomte, 2p; 26e, Verhelle; 27e, Deregnaucourt, 2p; 28e, Draux, 1p; 29e, Lepers, 2p; 30e, Belmère, 2p; 31e, Verrast, 2p; 32e, Proyeur, 4p; 33e, Corbusier, 3p; 34e, Béghin, 3p; 35e, Blonde, 4p; 36e, Maes, 1p; 37e, Marescaux, 1p; 38e, Desbarbieux, 2p; 39e, Roy, 1p; 40e, Batteur, 2p.

41e prix, Duforest, 2p; 42e, Farvacque, 1p; 43e, Delannoy, 1p; 44e, Draux, 1p; 45e, Barenne; 46e, Wattel, 1p; 47e, Joye; 48e, Draux, 1p; 49e, Prudent; 50e, Coetsier; 51e, Draux; 52e, Ghesquière, 1p; 53e, Losfeld, 1p; 54e, Devos, 1p; 55e, Declercq, 1p; 56e, Grulois, 1p; 57e, Larose, 1p; 58e, Tamiry.

59e prix, Verroest; 60e, Baudringhien; 61e, Vanbrussel, 62e, Desmet; 63e, Sory; 64e, Roy.

Le premier pigeon a été constaté à 8 h. 38'39" avec une vitesse de 1[illegible] mètres 33 à la minute ; le dernier à 8 h. 43'30" avec une vitesse de 1062"70.

Roubaix. — *Concours sur Chantilly.* — Dimanche a eu lieu un concours sur Chantilly organisé par l'Union fédérale, chez M. Frady, rue d'Alma, 100 fr. de prix d'honneur.

Le lâcher a eu lieu à 6 heures 15 par un temps calme. 942 pigeons étaient engagés. Voici les résultats : 1er prix, Stoffiin, 5p; 2e, id., 5p; 3e, Thérin, 2p; 4e, Coutrouble, 1p; 5e, Camille Charles, 5p; 6e, J. Lefebvre; 7e, Dujardin, 3p; 8e. Niffle, 4p; 9e, J. Boudry, 3p; 10e, Dekeyser, 2p.

11e prix, Dhristians, 3p; 12e, Losfeld, 2p; 13e, Vanstenacke, 1p; 14e, Mossion, 1p; 15e, Boudry, 2p; 16e, Caudrelier, 1p; 17e, Gœthals, 1p; 18e, Vandewiele, 1p; 19e, P. Losfeld, 3p; 20e, Niffle, 2p; 21, Beauvais, 3p; 22e, Dujardin, 1p; 23e, H. Dutat, 1p; 25e, J. Boudry, 2p; 26e, Depoorter, 2p; 27e, Carrette, 2p; 28e, Vanlinberghe, 1p; 27e, A. Lepers, 1p.

30e, Strabraeven, 3p; 31e, Debuchy, 2p; 32e, Mossion, 3p; 33e, Lequenne, 4p; 34e, Plançon, 2p; 35e, Bauvin, 3p; 36e; Danduyt, 2p; 37e, Després, 1p; 38e, Dewaele, 1p; 39e, Carbon, 2p; 40e, Lequenne, 2p; 41e, Niffle, 2p; 42e, Denis, 2p; 43e, Gilman, 3p; 44e, Bavart, 1p; 45e, Biquet, 2p; 46e, Dutat, 2p; 47e, Hellebois, 1p.

48e prix, E. Delaporte, 1p; 49e, A. Accou, 1p; 50e, V. Carrette, 2p; 51e, Delbarre; 52e, Decock, 1p; 53e, Deback, 2p; 54e, Dupont, 2p; 55e, Herman; 56e, A. Roger, 3p; 57e, Gilman, 2p; 58e, J. Declercq, 1p; 59e, Blenet, 1p; 60e, Haquette, 2p; 62e, J. Lefebvre; 63e, Fichelle, 1p; 64e, Danduys, 2p.

65e, Coene, 3p; 66e, Danduys, 1p; 67e, Duvivier, 1p; 68, Em. Maes; 69e, Vercruys, 1p; 70e, Vanoste, 1p; 71e, A. Lepers, 1p; 72e, H. Dutat, 1p; 73e, A. Denis, 1p; 74e, L. Wiseur, 1p; 75e, Praede, 1p; 76e, Carbon, 1p; 77e, J. Quint, R; 78e, Legrand, 1p; 79e, Deconinck, 1p; 80e, Savari; 81e, Dupont; 82e, L. Lefebvre;

83e, Bauwens; 84e, L. Legrand; 85e, Ducatez; 86e, F. Heulsi; 87e, Debruyne; 88e, Samal; 89e, Wibeaux; 90e, Vandewelde; 91e, Carrin; 92e, Rekenbus.

Poules à 5 francs (hors concours). — 1er prix, Watteau; 2e, Camille Charles; 3e, S. Ringeval. Le premier pigeon a été constaté à 8 heures 47'30" avec une vitesse de 1,122 mètres à la minute ; le dernier à 8 heures 50'45".

Wattrelos. — Résultat du concours de Chantilly le dimanche 22 mai, organisé par la société la « Plume d'or » établie chez Lagache, au Crétinier, 507 pigeons engagés.

1er prix, Vandenberghe, pp; Honneur, Cattoir, p; 2e, Lagache, pp unique: 3e, Derveaux, p; 4e, Imbrecht, p; 5e, id., p; 6e, Verchef, p; 7e, Corne, p; 8e, Coucke, pp; 9e, Dubus, ppp.

10e, Duvillers, p; 11e, Hauttemane, ppp; 12e, Barbieux, p; 13e, A. Lagache, pp; 14e, Hovelaque, p; 15e, A. Florin, p; 16e, id., pp; 17e, Duvillers, pp; 18e, Duquesnoy, ppp; 19e, Barbieux, pp; 20e, Corne, p; 21e, Hennion, p; 22e, Dubois, p; 23e, Raimbeau, p; 24e, Imbrecht; 25e, Samain, [illegible]; 26e, Mercier, p; 27e, Baptiste, pp; 28e, Mercier, pp; 29e, Hennion, p.

30e, Desbarbieux, pp; 31e, Castelain, pp; 32e, Derock; 33e, Dervaux, p; 34e, Lagache, J., pp; 35e, Imbrecht, p; 36e, Mercier, pp; 37e, Barbieux, p; 38e, Disbaudringhien, p; 39e, Romains, p; 40e, Deltour; 41e, Dupont, p; 42e, Desbarbieux, p; 43e, Mortins, p; 44e, Verciel, p; 45e, Imbrech.

46e prix, Rémy; 47e, Grimonprez; 48e, Devernay; 49e, Liagre; 50e, Mercier; 51e, Espriet.

Lâcher 7 heures. Beau temps calme. Pigeon 1er 9 h. 30. Dernier 9 h. 40.

LES CONCOURS DE CHIENS RATIERS

RENAIX (Belgique). — De nombreux amateurs Roubaisiens, ont pris part dimanche au grand concours de chiens qui a eu lieu à Renaix, et plusieurs d'entr'eux ont récolté les premiers prix ; chaque chien avait 4 rats à détruire, il y avait 3 catégories. Dans le seconde catégorie, « Cognac », à M. Ch. Denis, du Ratier-Club a obtenu le 1er prix, 40 fr. ; il a mis 8 secondes ; le troisième prix, 20 fr. a été gagné par « Diepp », à M. Cornille, du Terrier Club, il a mis 9 secondes 1/2. En troisième catégorie, « Fox », à M. J.-B. Clémence, du Dogue-Club a obtenu le 1er prix, 40 francs avec 8 secondes.

Le grand prix de championnat, une ravissante médaille de vermeil, grand module, a été gagné par « Cognac ». Le propriétaire de ce chien, a reçu les félicitations du jury il est vrai qu'on a rarement vu un chien aussi adroit et aussi agile.

WATTRELOS. — On rappelle aux amateurs que c'est dimanche prochain à 3 h. que doit avoir lieu le grand concours de chiens ratiers, à l'estaminet du Grand Casino rue de l'Industrie, les inscriptions reçues jusqu'ici sont nombreuses et tout fait prévoir un grand succès.

JEUX DE BOULE A LA PLATINE

TOURCOING. — Voici le résultat du jeu de boule à la platine qui a eu lieu dimanche 22 mai au « Lion Blanc », chez M. Cormant, rue du Tilleul. Il y avait 126 bouleurs.

1er prix, Salmagne; 2e, Salmagne; 3e, Achille Cormant; 4e, Charles Béart; 5e, Scalbert; 6e, Mathon. Les quatre premiers prix étaient 4 jambons, le 5e était de 3 fr. 50, le 6e était de 3 fr. Le jeu s'est terminé à minuit.

— Dimanche 29 mai aura lieu un jeu de boule à la platine pour des jambons, chez M. Vandamberghe, cabaretier, rue Neuve-de-Roubaix. La mise sera de 0,50 c.

NORD

Un accident de chemin de fer à Bourbourg. — *Un cheval et une voiture ont été broyés mardi soir par un train en manœuvre.* Il n'y a pas eu d'accident de personne.

La gendarmerie de Foucquevillers a arrêté et conduit à Arras le sieur C..., inculpé de viol sur la personne de sa propre fille.

La pêche de la morue. — Voici quels sont les premiers résultats (à la date du 11 mai) sur la pêche en Islande des bâtiments appartenant aux quartiers de St-Brieuc, Paimpol, Tréguier, Binic, Saint-Valéry, Gravelines et Dunkerque : Quartier de Saint-Brieuc, 8 goëlettes, ayant en cale un total de 163,000 morues. — Quartier de Paimpol, 10 goëlettes, ayant 192,000 morues. — Quartier de Quimper. 18 goëllettes, ayant 382,000 morues. — Quartier de Dinic, 8 goëlettes, ayant 195,000 morues.

PAS-DE-CALAIS

Le « Monde » déclare que le prochain consistoire aura lieu au mois de juin.

Il est donc probable, pour ne pas dire certain, que le nouvel évêque d'Arras, Mgr Williez, sera compris dans cette préconisation.

Un tamponnement à Fouquereuil. — Hier vers 11 heures du matin, un train de marchandises venant d'Hazebrouck a tamponné, en gare de Fouquereuil la machine du train 134, qui exécutait des manœuvres. Le choc fut très violent, les deux machines ont subi de fortes avaries.

L'un des mécaniciens, Fabien Ghislain, âgé de 30 ans, a reçu un coup à l'œil gauche et une contusion à l'épaule gauche. Les blessures sont légères.

Le sous-chef des manœuvres Jules Grétel, marié, qui était tranquillement assis sur le marche-pied du fourgon, a été projeté en l'air comme une balle et est retombé lourdement sur le sol, il a reçu de graves lésions internes.

La circulation des trains n'a subi que peu de retard.

Lens. — Louis Dufour, surveillant aux mines de Lens, *calfeutrait* une fissure dans le puits n° 10, lorsqu'il fut renversé par un jet d'eau et tomba dans le puits d'une hauteur de 35 m.

La mort a été instantanée.

Chemin de fer d'intérêt local. — Au début de la séance de mardi, le Sénat a adopté un projet de loi reconnaissant d'utilité publique, l'établissement dans le Pas-de-Calais d'un chemin de fer d'intérêt local à voie étroite du Portel à Boulogne-sur-Mer, à Bonningues, à Tournehem.

BELGIQUE

COUR D'ASSISES DE BRUGES

Audience du mardi, 24 mai, 1892

LE CRIME DE MENIN

L'audition des témoins

AVANT L'AUDIENCE

Vers dix heures moins quelques minutes, les témoins et les jurés arrivent au palais et pénètrent dans le prétoire. Le bruit court que Crasse n'est pas arrêté; on commente vivement l'absence de ce témoin. Bientôt Me Gaushof, le défenseur de l'accusé, confirme cette nouvelle.

L'AUDIENCE

A dix heures, M. Roels, président, assisté de MM. Denet et Desniek, assesseurs, ouvre la séance. Comme hier, M. Lauwers est président du jury.

UN INCIDENT

Me Gaushof. — Messieurs, en présence de l'absence du témoin Crasse, qui, malgré les plus actives recherches, est resté introuvable, je désirerais déposer des conclusions tendant à ce qu'il plaise à la Cour de remettre la cause à une autre session, afin qu'il soit procédé à une nouvelle instruction, l'affaire se présentant sous un nouveau jour.

M. le Président. — Me Gaushof, on n'a, il est vrai, retrouvé Crasse ni à Menin, ni à Lauwe, mais nous avons appris qu'il était originaire d'un village des environs de Deynze : nous avons donc envoyé télégraphiquement des instructions aux commandants de gendarmerie des environs. Des battues seront faites aujourd'hui; si elles restent infructueuses, la cour statuera demain sur votre demande. (L'incident est clos.)

LE PREMIER TÉMOIN

M. le président. — Faites entrer M. Vandenbosche.

M. Vandenbosche, commissaire de police à Mouscron, expose à la Cour, les constatations faites sur les lieux du crime, les dépositions des divers témoins et dit de quelle façon il est arrivé à la découverte du coupable. Nos lecteurs connaissent tous ces détails.

A. Buyck, (détenu) est introduit.

BUYCK

M. le Président. — Buyck, vous avez été condamné à 1 an de prison, pour avoir recélé des objets volés par Courtens à la veuve Lepers. Quelques jours avant le crime Courtens ne vous a-t-il pas proposé de tuer la veuve Lepers le dimanche 14 février.

Buyck. — Non.

M. le Président. — Eh bien, Courtens, qu'avez-vous à dire ? [illegible] ai été le chercher, et je ne l'ai pas vu.

Courtens. — Si, nous étions d'accord, [illegible]

Buyck. — S'il était allé me chercher, il m'aurait vu, car je n'ai pas quitté mon « logement ». Le lendemain, lendemain du crime, je me suis douté que c'était lui qui avait fait le coup, et comme je le lui disais, il me répondit : « Vous m'avez deviné, mais prenez garde, car si vous me dénoncez, je vous ferai prendre avec moi » ; il ajouta ensuite que nous aurions partagé, afin que je me taise.

M. le Président. — Courtens ne vous a pas dit combien il avait pris chez la veuve Lepers?

Buyck. — Si, il m'a dit avoir pris 300 francs.

M. le Président. — Ne vous a-t-il pas dit où il avait caché le magot?

Buyck. — Si.

M. le Président. — Et vous ne l'avez pas été chercher ?

Buyck. — Non, car il y avait du monde aux alentours, et j'avais crainte de me faire remarquer, d'autant plus que je ne connaissais pas l'endroit exact où il l'avait mis; il me l'avait de loin désigné de la tête.

M. le Président. — Où avez-vous trouvé la bague que vous avez donnée au commissaire?

Buyck. — Dans les cabinets de l'estaminet des *Trois Rois*.

M. le Président. — Eh bien ! Courtens ?

Courtens. — Tout cela est faux ; il savait parfaitement où j'avais mis l'argent.

M. le Président. — Buyck dit que vous aviez pris 300 francs et vous dites 1,800 fr.

Courtens. — Oui, c'est 1,800 francs que j'ai pris.

M. le Président. — Buyck, connaissez-vous Elodie Verstraeten ? Etait-elle la maitresse de Courtens ?

Buyck. — Oui, je la connais, mais c'est la sœur d'Elodie, qui est sa maitresse.

Me Derycker, ministère public. — Comment se fait-il que vous avez dit à Vandenbrouck, que vous connaissiez le coupable et que, s'il ne partageait pas avec vous, vous l'auriez dénoncé?

Buyck. — Je ne me souviens pas d'avoir dit cela; d'ailleurs, j'étais ivre. (Le détenu est reconduit dehors).

LES AUTRES TÉMOINS

Oostyn est introduit. — Cet homme, employé par le parquet, a rendu de grands services à la justice, dans ses recherches sur le territoire français.

Oostyn. — Le dimanche soir, en rentrant chez moi, j'ai vu un homme posté au coin de la rue de Lille et de l'avenue de la Ferme, en face de la maison de la veuve Lepers; il était coiffé d'un chapeau mou et portait une barbe noire. Un autre homme, portant une casquette et la tête entourée d'un mouchoir, était posté en face de la partie de la cour donnant avenue de la ferme; enfin, une femme se trouvait dans les « cabinets ».

M. le président. — Courtens, qui était au coin de la maison de la veuve Lepers ?

Courtens. — C'est moi.

Oostyn. — Ce ne pouvait pas être lui, car celui qui s'y trouvait avait, comme je l'ai dit, une barbe noire, et était coiffé d'un chapeau; de plus, il était un peu plus grand que Courtens.

M. Vandenbosche, commissaire de police, sur la demande qui lui est faite, déclare que Courtens ne portait pas la barbe, rien que des favoris et une casquette.

M. le Président. — C'est vous, Oostyn, qui avez trouvé les poignets de la chemise de Courtens?

Oostyn. — Oui.

M. le Président. — Etait-ce bien à vous, ces poignets, Courtens?

Courtens. — Oui.

M. le Président. — Oostyn, Crasse est-il plus grand que Courtens ?

Oostyn. — Oui.

Courtens. — Non, il n'est pas plus grand que moi; c'est sa casquette à « trois ponts » qui produit cet effet-là (hilarité) : il est plus petit que moi.

Louise Varmarck (nièce de la victime) déclare qu'elle logeait d'habitude chez sa tante, mais que, la nuit du crime, elle n'y est pas restée parce que sa mère était allée à Ostende voir une parente qui est religieuse.

Elle déclare ensuite qu'elle pense que sa tante n'avait que 300 fr. environ — elle n'est pas sûre. Elle reconnait la bague volée chez sa tante. La jeune fille termine sa déposition en disant que le pétrole était renfermé dans un bidon sans robinet et qu'on ne se servait pas d'une chope pour le transvaser.

M. le président à Courtens. — Vous voyez, vous êtes aller chercher du pétrole dans la boutique et vous l'avez versé sur le lit.

Courtens. — Je n'ai pas touché au pétrole et n'ai pas mis le feu au lit. (Sur ce point, Courtens n'a jamais varié dans ses déclarations).

Viennent ensuite quelques témoins, les frères D'Heygere, C. Vanderhaegen et E. Vandammer, qui déclarent avoir, l'un enfoncé la fenêtre, l'autre avoir éteint le feu, etc.

Barbe Wiffels déclare ensuite que le soir du crime, elle était allée chercher du pain chez la veuve Lepers, et qu'au même moment Courtens sortait de la maison. La malheureuse victime lui aurait dit : je suis contente que ce vaurien soit parti, il me fait peur.

La femme Plomme, chez qui Courtens a logé la nuit du crime, déclare que, vers minuit, Courtens est entré chez elle avec Crasse, que Courtens a payé quelques tournées, en se vantant d'avoir de l'argent et que Crasse aurait dit : « Je sais bien que tu as de l'argent ». Crasse est allé se coucher vers minuit ; Courtens l'a rejoint vers trois heures du matin, après avoir recommandé à la « logeuse » que si on venait lui demander à quelle heure il était rentré, de répondre à 8 heures !

J. Perseyn, épouse Demeyer, cabaretière *Aux trois rois* chez qui Courtens habitait, déclare que Courtens a diné le dimanche du crime avec elle et son mari; qu'il est sorti dans la soirée, et qu'elle ne l'a plus revu avant le lundi soir. *Le témoin sait que Courtens est fraudeur*, mais n'a jamais rien remarqué de particulier en lui quant au point de vue criminel; il le croit cependant capable du fait qui lui est reproché.

M. le Président. — E. Verstraeten était-elle la maitresse de Courtens?

J. Perseyn. — Oui, quand il payait des chopes.

Marie Cakebeke déclare avoir vu Courtens assis près du poële et paraissant réfléchir profondément; elle a fait part à sa mère de la mauvaise impression qu'elle ressentit à cette vue.

M. le Président, s'adressant à Elodie Verstraeten. — Connaissez-vous Courtens?

Elodie Verstreeten. — Oui, oui, je le connais. (Hilarité.)

M. le Président. — Etiez-vous sa maitresse?

E. V... — Non, ma sœur Roumanie, qui est chanteuse à Gand, était sa maitresse.

M. le Président. — Que savez-vous de la bague que Buyck a donnée au commissaire de police ?

E. V.—Courtens me l'a montrée, et a déclaré qu'il avait de l'argent, et que lorsqu'il aurait changé ses pièces de cent sous, il changerait ses pièces d'or.

M. le Président. — Mais Courtens déclare qu'il vous a donné 300 fr. ?

E. V. — *C'est faux, je n'ai pas reçu un liard !*

Courtens, vivement : Si, je lui ai donné trois cents francs.

Le Ministère public. — Mais enfin, pourquoi lui avez-vous donné 300 fr. ?

Courtens, un peu interloqué. — Pour qu'elle s'achète une tenue.

Le ministère public. — Pourquoi lui acheter une tenue; elle déclare qu'elle n'était pas votre maitresse ?

Courtens, avec force. — Si; elle était ma maitresse !

E. V. Votre maitresse ? ah ! ah ! je ne voudrais pas d'un amant comme vous ! (hilarité générale).

H. Vaneste, patron d'Elodie Verstraeten, déclare qu'il n'a rien remarqué d'anormal dans la conduite de sa chanteuse; plusieurs jours après le crime, sa femme a donné à Elodie Verstraeten 1.20 pour s'acheter une paire de bas, car elle n'avait plus d'argent.

Viennent ensuite deux femmes de Roncq, habitant les maisons Dassonville : l'une a retiré des fosses d'aisances une chemise sans poignets, — celle que Courtens avait ôtée. L'autre témoin a lavé la chemise et en a fait une plus petite pour son enfant.

On entend enfin plusieurs témoins, cabaretiers et autres qui ont vu Courtens, la nuit du crime, se vantant d'avoir de l'argent et payant des consommations à tout venants — l'un d'eux a vu du sang sur le pantalon de l'accusé — *un autre l'a vu cracher sur son pouce gauche et essuyer* du sang qui s'y trouvait,— Enfin une femme qui travaille [illegible] journée reconnait la bague de la veuve Lepers.

La liste des témoins est épuisée.

UNE LETTRE DE LA [illegible]RE DE COURTENS

Au moment de lever la séance, [illegible] président remet à Courtens une lettre que sa mère lui a fait parvenir par l'intermédiaire du commissaire de police. [illegible] feuille de papier, arrachée d'un cahier d'écolier, sur laquelle, la malheureuse *femme* a écrit ce qui suit :

« Mon fils n'oubliez pas qu'il y a un Dieu, et que vous devrez mourir un jour, confessez-vous, confessez-vous, dites bien la vérité, et n'accusez pas un innocent, car vous devrez rendre compte un jour de vos paroles ! »

A 1 heure 35 l'audience était levée.

Nous avons donné hier dans le journal, les portraits de Courtens de Buyck et de Mme Lepers; nous avons bien involontairement omis de dire que les deux premiers de ces portraits sont dus au crayon si habile de M. Algoed, l'éminent directeur de l'académie de dessins de Courtrai.

Mouvement dans la magistrature. — Nous apprenons avec un vif plaisir que M. De Rie, juge d'instruction à Courtrai, vient d'être nommé président du tribunal d'Audenaerde. Nous adressons toutes nos félicitations au distingué magistrat.

La revision de la Constitution en Belgique. — Le *Moniteur belge* publie aujourd'hui les déclarations de revision des articles 1, 26, 36, 47, 48, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 60 et 61 de la Constitution.

Ces déclarations sont doubles : d'abord celles des Chambres signées des présidents et secrétaires des deux Assemblées législatives; puis celles du roi, qui suivent immédiatement, article par article.

Les déclarations royales sont datées du 23 mai. Le même jour, le roi Léopold a signé un arrêté portant dissolution de la Chambre et du Sénat, conformément à l'article 131 de la Constitution, et convocation des collèges électoraux pour le 14 juin, en vue du renouvellement intégral des Chambres.

Une explosion de chaudière à Gand. — Une chaudière a éclaté dans la fabrique de papiers de M. Thébaut, à Geutbrugge, près de Gand. L'explosion s'est produite ce matin à dix heures. Un chauffeur a été grièvement blessé aux jambes, un porteur de charbon a été également blessé à la tête et plusieurs ouvriers ont été légèrement atteints. Une partie des murs de la fabrique et la toiture ont été enlevés.

Bruxelles. — Le général Brialmont accepte d'être candidat des libéraux de Bruxelles aux prochaines élections législatives.

Cette candidature a un caractère d'hostilité très tranchée contre le gouvernement, à la suite des discussions qui ont eu lieu à la Chambre et dans lesquelles la personnalité du général fut mise en cause.

Les troubles de Louvain. — Lundi, la ville a encore été agitée.

Vers 9 heures du soir, un groupe de socialistes vient manifester en face du *Café des Brasseurs*, où se trouvent réunis les étudiants. Les socialistes chantent la *Marseillaise* et insultent les étudiants qui se trouvent sur la terrasse.

Ceux-ci répondent par le cri de : Vivent les catholiques! entonnent la *Brabançonne*. Pendant cinq minutes, socialistes et étudiants restent en présence, les cannes levées.

La police intervient et fait circuler.

En présence des provocations socialistes, des centaines d'étu[illegible]ants ont formé une manifestation et sont sortis cannes levées. [illegible]ation on a jeté plus de 200 briques

Dans la rue de la Sta[illegible] sur eux. Il y a plusieurs étudi[illegible]ants blessés. Un d'entre eux a attrapé sur la tête un coup qui l'a [illegible]ssommé. Les étudiants sont surexcités par les violences do[illegible]t ils ont été l'objet.

Louvain, mardi 24. — Les bagarres ont continué hier soir entre étudiants et socialistes.

Les socialistes chantaient la *Marseillaise*, la *Carmagnole*, et criaient : *A bas le roi de Carton ! Vive la République !*

A 10 heures, la gendarmerie a dû être requise ; elle a fait plusieurs charges pour disperser les rassemblements. Les socialistes criaient : *A bas la gendarmerie !*

Les gendarmes ont dû mettre baïonnette au canon ; à certain moment on crut qu'il serait nécessaire d'employer la troupe. Les groupes se sont enfin dispersés, mais la gendarmerie a patrouillé jusque une heure et demie.

Il n'est pas exact que M. de Trooz, représentant, ait été blessé, comme il avait été annoncé d'abord.

Le roman d'un jeune homme pauvre. — Emouvant suicide. — Dévouement d'un agent de police. — Un jeune homme d'une excellente famille française, M. Revel, âgé de vingt-cinq ans, né à Marques (Seine-Inférieure), avait quitté, à la suite d'un désespoir d'amour, il y a environ un mois, le domicile paternel. Il était venu d'abord s'installer dans un appartement, à Bruxelles, boulevard Hainaut,

Au bout de trois semaines, ses ressources étant à peu près épuisées, le pauvre garçon avait cherché à trouver un logement moins dispendieux.

Jeudi dernier, à la suite de recherches, il prit son domicile à Uccle, dans une chambrette que lui loua un agent de police de cette localité, M. Moerman.

Le malheureux s'enferma alors dans sa chambre et n'en sortit plus, n'ayant aucune communication avec le dehors et évitant toute relation.

La nuit dernière, M. Moerman ayant entendu, à plusieurs reprises, des gémissements sortir de la chambre *de son locataire, s'est levé et s'est empressé d'aller chez* ce dernier.

Il a trouvé le jeune Revel en proie aux plus horribles souffrances et se tordant sur le parquet. M. Moerman est aussitôt allé prévenir le docteur Clerckx, qui est arrivé en toute hâte. Après un examen sommaire l'homme de l'art a constaté que le malheureux s'était empoisonné Il ne pouvait plus articuler une parole.

L'empoisonnement a eu lieu par le bichlorate de mercure (corrosif). Le pauvre garçon en avait absorbé près de cinq grammes.

La décomposition du sang n'a pas tardé à se produire et le fonctionnement des organes vitaux a cessé.

M. le docteur Clerckx a alors demandé à M. Moerman si, dans l'intérêt du moribond, il ne voudrait pas se prêter à une transfusion du sang. L'agent de police, animé d'un profond sentiment d'humanité, s'est prêté à cette opération.

Pendant plus de deux heures, le docteur Clerckx a essayé de ranimer le mourant et de le rappeler à lui. Mais tout soin et toute opération ont été inutiles, et le désespéré n'a pas tardé à rendre le dernier soupir.

Tribunal correctionnel de Tournai. — *Audience du 21 mai.* — Au début de l'audience, le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire à charge des sieurs Jules Daumerie, industriel à Bois-de-Lessines, César Biermant, vétérinaire à Lessines, et Louis Overlot, employé à Deux-Acren, tous trois administrateurs de la défunte Société des Moulins des Acren.

Daumerie a été condamné à 37 peines de 3 mois et 26 fr. chacune pour avoir fait usage de 37 pièces fausses ; Biermant, prévenu de faux et d'usage de faux, à 6 peines de 3 mois et 26 francs. Ledit Biermant et Overlot ont été condamnés à 100 francs chacun pour s'être procuré de l'argent au moyen d'effets tirés sur personnes supposées. Les prévenus interjettent appel de ce jugement.

8 jours, conditionnellement, à Adolphe Deschuyteneer, ouvrier à Bievène, qui a frappé très violemment le sieur Bruno Devlaminck.

— Une jeunesse de 15 ans, habitant Hérinnes, la nommée Renée Delepierre, se trouvant au service de M. Prosper Sol, a volé à ce dernier une somme de 56 fr. : 3 mois, conditionnellement.

— Encore une servante infidèle : Julia Courselle, de Montrœul-au-Bois, a soustrait 110 fr. à Modeste Duchâtelet, d'Obignies : elle est condamnée à 3 mois également.

— 1 mois et 26 francs, conditionnellement, à Marie Lesain, sans profession à Templeuve, qui a volé des œufs à Désiré Carette.

— Louis Decock, journalier à Ath, n'est pas tendre quand il a caressé la dive bouteille : le 11 avril dernier rencontrant un de ses amis au cabaret Sausser, il se mit à l'invectiver sans rime ni raison et finit par l'accabler de coups de poing. Un agent et la cabaretière, qui voulaient me[illegible]ttre l'ivrogne à la porte, reçurent les qualificatifs les moins élogieux. Louis est condamné à huit jours et 10 francs.

— 200 francs, conditionnelle[illegible]ment, à Auguste Lesure, journalier à Kain, pour chasse sa[illegible]ns port d'armes, en temps prohibé.

— Adolphe Vanhelstraeten, Louis Masquelier e[illegible] Gabriel Brugneau, manœuvres de maçon à Esplechin, qui ont vo[illegible]lé du charbon à la sucrerie de Froidmont, s'entendent infliger 3 mois chacun.

— François Malice, sans profession à Baugnies, s'est introduit dans la nuit du 23 au 24 mars dans le potager de Clément Petit et y a volé 200 poireaux environ; le même personnage a soustrait 10 fagots appartenant à Jules Dufresne : 3 mois et 8 jours.

Un intéressant procès. — Le tribunal civil de Mons a prononcé aujourd'hui dans une affaire qui intéresse au plus haut point l'industrie charbonnière.

Il y a environ un an, une centaine d'ouvriers du charbonnage de Strépy-Bracquegnies refusèrent de travailler, sous prétexte que la Warocquière (machine spéciale qui sert à la circulation du personnel dans le puit d'extraction) n'offrait pas une sécurité suffisante. Les houilleurs chômèrent plusieurs jours et portèrent leur cause devant le Conseil de prud'hommes de la Louvière : ils réclamèrent à la Société une indemnité égale au montant des journées perdues.

Le Conseil, après avoir procédé à une enquête, qui établit le mauvais état de la Warocquière, donna gain de cause aux ouvriers.

La Société interjeta appel de ce jugement et réclama à son tour des dommages-intérêts aux ouvriers, pour rupture de contrat.

Le tribunal de Mons, saisi de l'affaire, ordonna une enquête supplémentaire, qui a occupé plusieurs audiences.

Le jugement rendu aujourd'hui confirme la décision du Conseil de prud'hommes.

Le jugement déclare qu'il n'y a pas rupture de contrat lorsque des ouvriers abandonnent le travail pour se soustraire à un danger créé par l'insuffisance des mesures de précaution incombant aux patrons. Il accorde aux ouvriers l'indemnité réclamée et rejette la demande du charbonnage.

Cette décision établit un point de droit qui n'avait pas encore été fixé.

SAISONS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ

Pour les VÊTEMENTS tout faits ou sur mesures pour HOMMES ET ENFANTS, s'adresser à la Maison.

A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE

Maison de confiance n'acceptant aucun bon de crédit. 212

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX — Déclarations de naissances du 24.* — Constant Esquenet, rue Jouffroy. — Valentine Cuvelier, Grande-Rue, fort Mulliez, 21. — Silvie Malfrère, rue de l'Epeule, cour Lecomte, 8. — Henri Toulemonde, boulevard de Paris, 46. — Suzanne Vandenabeele, rue de Denain, 101. — Pierre Hermans, rue Brandeloir, cour Piat-Agache, 26. — Jules De Baedts, Hôtel-Dieu. — Emile Segard, Hôtel-Dieu. — Germaine Delbart, boulevard de Metz, 7. Suzanne Vanhoutte, rue Sebastopol, cour St-Martin, 4. — *Déclarations de décès du 24 mai.* — Mathilde Beuscart, 3 ans, chemin de la Makellerie, maison Briet, Jules Bonte, 4 mois, rue Lacroix, cour Lecat, 17. — Sophie Delporte, 74 ans, Hospice Civil. Emile Lemoine, 7 mois, rue Decrême, 201, cour Behague. — Denis Duthoit, 2 ans, Hôtel-Dieu. — Marie Duvillier, 41 ans, rue de Lille, 90. — Arthur Delecluse, 43 ans, Hôtel-Dieu. — Adèle Dhalluin, 83 ans rue du Fontenoy, 74.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 24 mai.* — Suzanne Beulque, rue d'Anvers. — Gabrielle Amique, rue du Moulin. — Lamande Dubley, rue Auber. — Jean Didzy, rue Winoc-Choquel. — *Declarations de décès du 24 mai.* — Pierre Dhalluin, 3 mois, rue de Paris. — Marie Legnel, 84 ans, sans profession rue Etienne Motte.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille GRIMPRET-DUVILLIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Marie-Thérèse DUVILLIER, épouse de M. GRIMPRET, receveur de l'enregistrement et des domaines, décédée pieusement à Roubaix, le 24 mai 1892, dans sa quarante-deuxième année, administrée des Sacrement de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 26 courant, à 8 heures 1/2 et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 27 dudit mois, à 10 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 6 heures. — L'assemblée [illegible] à la maison mortuaire, rue de Lille, 90, à 10 heures.

Les amis et connaissances de la famille WATTEL-D'HALLUIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Adèle D'HALLUIN, veuve de M. Jean-Baptiste WATTEL, décédée à Roubaix, le 24 mai 1892, à l'âge de 84 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 26 courant, à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 27 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fontenoy, 79.

LOUIS DECRAENE-MATHIEU

28, Rue de la Gare, ROUBAIX

OUVRAGES D'AGRÉMENT

Grand choix d'objets de fantaisie sur soie, peluche, drap, feutre, etc., tels que : coussins, écrans, tapis, chaises, fauteuils, prie-Dieu, tabourets, bandes, services à thé, chemins de table, objets layettes dessinés et échantillonnés, couvertures de berceaux, dessus de claviers et de pianos, blagues. Nappe d'autel. Chape, chasuble, aube. Laine et soie de toutes nuances. Coton. Métiers à tapisser en location.

TAPIS & TENTURES

DÉPOT DE FABRIQUE B58285

MAISON SPÉCIALE POUR L'ÉLECTRICITÉ

TÉLÉPHONES EN TOUS GENRES

SONNERIES, PARATONNERRES, PORTE-VOIX, etc.

Ele RAVET

EXPERT DU GOUVERNEMENT

ROUBAIX, 27, rue de la Gare, 27, ROUBAIX

La Maison se charge de faire fonctionner convenablement les anciens appareils téléphoniques et électriques; elle prend des abonnements pour l'entretien. 30565

MARCHÉS A TERME

Cours du 25 Mai 1892

LAINES PEIGNÉES

ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay; Peignés d'Australie. ANVERS (*par télégraphe*) — Peignés Buenos-Ayres

MOIS de LIVRAISON	Type 1 Cote précéd	Type 1 Cote dujour	Type 2 Cote précéd	Type 2 Cote dujour	Type BF Cote précéd	Type BF Cote dujour	Type A Cote précéd	Type A Cote dujour	Type B Cote précéd	Type B Cote dujour	Type C Cote précéd	Type C Cote dujour	Type AB Cote précéd	Type AB Cote dujour	Type BAT Cote précéd	Type BAT Cote dujour	Allemand B Cote précéd	Allemand B Cote dujour	Allem. M Cote précéd	Allem. M Cote dujour
Janvier	4.90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.775	4.775	4.75	4.75	....	....
Février	4.90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.775	4.775	....	....	....	....
Mars	4.90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.775	4.775	....	....	....	....
Avril	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.95	....	4.775	4.775	4.65	....	4.90	4.90
Mai	4.675	....	4.60	4.55	4.60	4.55	....	....	....	....	....	....	4.95	4.95	4.65	4.625	4.65	4.625	4.90	4.90
Juin	4.70	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.95	....	4.675	4.65	4.675	4.65	....	....
Juillet	4.79	4.70	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.00	5.00	4.70	4.675	4.70	4.675	....	....
Août	4.75	4.75	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.00	5.00	4.725	4.70	4.725	4.70	....	....
Septembre	4.80	4.775	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.75	4.70	4.75	4.70	....	....
Octobre	4.825	4.825	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.75	4.7[illegible]	4.75	4.725	....	....
Novembre	4.85	4.85	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.75	4.725	[illegible]75	4.725	....	....
Décembre	4.875	4.875	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.75	4.75	4.75	[illegible]75	....	....

LAINES PEIGNÉES

LEIPZIG (*par voie télégraphique*) — REIMS (*par voie télégraphique*): Peignés de la Plata et de l'Uruguay; Peignés d'Australie — LAINES BRUTES: LE HAVRE *par télégraphe*; ANVERS *par télégraphe*

MOIS de LIVRAISON	Leipzig Type B Buenos-Ayres B d'Anvers Cote précéd marcks	Leipzig Type B Cote dujour marcks	Leipzig Type C Buenos-Ayres M d'Anvers Cote précéd marcks	Leipzig Type C Cote dujour marcks	Reims Type 1 Qual. fabrique Cote précéd	Type 1 Cote dujour	Type 2 Qual. courante Cote précéd	Type 2 Cote dujour	Type Supra irréductible Cote précéd	Type Supra Cote dujour	Type A Qual. courante à chaîne Cote précéd	Type A Cote dujour	Type B Qual. b. moyenne à trame Cote précéd	Type B Cote dujour	Type C Qual. seconde à trame Cote précéd	Type C Cote dujour	Le Havre B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0 Cote précéd	Le Havre Cote dujour	Anvers B.-Ayres Prima courante 34 0/0 Cote précéd	Anvers Cote dujour
Janvier	3.90	3.90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.44	1.44	....	....
Février	3.90	3.90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.45	1.45	....	....
Mars	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.45	1.45	....	....
Avril	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Mai	3.75	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.40	1.40	....	....
Juin	3.775	3.80	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.40	1.40	....	....
Juillet	3.80	3.80	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.405	1.405	....	....
Août	3.825	3.825	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.415	1.415	....	....
Septembre	3.85	3.85	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.425	1.425	....	....
Octobre	3.875	3.875	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.435	1.435	....	....
Novembre	3.875	3.875	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.44	1.44	....	....
Décembre	3.875	3.875	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.44	1.44	....	....

FEUILLETON DU 26 MAI 1892. N° 7

GEORGES, GEORGETTE & GEORGINA

Par Pierre NOËL

L'enfant, alors se rappelait la modeste chambre où sa mère, travaillant près du feu, lui racontait une histoire, une légende et chantait un doux cantique pour l'endormir. Les joues de Georgina se couvraient de larmes silencieuses, une secrète version s'emparait de ce petit cœur de huit ans. Elle trouvait sa tante si jolie, si agréable à voir, qu'elle lui en voulait de s'éloigner de sa présence.

L'enfant s'endormait péniblement oppressée, en laissant échapper de ses lèvres le nom si doux de : maman.

Tous ces détails étaient connus de Georges qui ne se refusait pas cependant à conduire Georgette dans le monde; mais au lieu de prendre part au mouvement du bal, ou tout au moins de demeurer dans les salons où circulait sa femme, il cherchait les boudoirs isolés et là, seul, songeait ou feuilletait les livres de luxe étalés sur les tables et les encoignures. Georgette, au bras d'un ami ou d'un danseur, le cherchait parfois et de temps à autre le surprenait lisant avec attention quelques histoires fantastiques, illustrées et mises à la portée des enfants. Il en prenait le titre ou bien fixait dans sa mémoire les principaux épisodes.

Une sourde jalousie déchira le cœur de Georgette, elle devint, oh! honte et faiblesse de l'égoïsme, elle devint jalouse d'une pauvre enfant, sans père ni mère, qui avait besoin de son dévouement, de son amour.

Georgette dans l'entraînement d'un dépit tout féminin, voulut follement exciter, à son tour, la jalousie de Georges. Elle devint coquette, chercha les hommages menteurs et méprisables et ne parvint qu'à entendre cette dure et hautaine observation de celui qui l'aimait tant :

— Prenez garde, vous allez vous compromettre et cela ne me convient en aucune sorte.

Georgette pâlit un peu .. et sourit, sachant bien qu'à son mari seul elle désirait plaire.

* *

C'était au mois de décembre, Georgette, assise dans le petit salon, posait, de temps à autre, sa broderie et ses mains inactives sur la table. Cherchant un adoucissement à ses amertumes, elle repassait en son cœur les témoignages d'affection constante que Georges lui avait donnés depuis leur mariage. Ce fut avec émotion qu'elle vit entrer son mari, pénétré, peut-être, des mêmes sentiments.

Cependant, sans un sourire, après l'avoir saluée d'un léger signe de tête, il déplia son journal, et, debout, se mit tranquillement à le parcourir.

Georgette, d'un geste impatient, lui désigna bientôt un siège.

— Merci, ce n'est pas la peine, murmura-t-il sans la regarder.

Elle fit un petit signe de tête et d'épaule qui voulait dire : Comme il vous plaira !

A ce moment, après avoir frappé discrètement, un domestique, chargé de fleurs, entra dans le petit salon.

— Où Madame veut-elle placer ces gerbes de lilas et de roses qu'on vient d'apporter ? demanda-t-il.

Elle hésita... et regarda son mari.

— Est-ce vous, dit-elle presque bas, mais avec une inflexion empreinte tout à la fois de confiance et de doute.

— Pas le moins du monde...

— Dans le grand salon, répondit à haute voix la jeune femme au domestique.

Pendant qu'il s'éloignait. Georges reprit :

— Vous aurez dit à l'un de vos danseurs, que vous aimiez les lilas et les roses.

— Nul ne le sait mieux que vous, affirma-t-elle, un éclair d'indignation dans les yeux.

— Le sacrement de mariage est plus fort que toutes ces mièvreries.

Et d'un accent profondément triste, il ajouta :

— Je vous le répète, vous allez vous compromettre ; cela ne peut nous convenir.

Immédiatement, il sortit.

* *

Georgette songeait un jour, le mot *refléchir* ne serait pas ici à sa place, elle songeait à cette lutte latente mais bien réelle qui se livrait entre deux cœurs si bien faits pour s'entendre, et s'apitoyait sur son propre sort. Les femmes, en général, sont plus sensibles à ce qu'elle souffrent qu'à ce qu'elles font souffrir.

Elle se trouvait, elle aussi, orpheline, abandonnée de celui-là même qui avait juré devant Dieu, d'être son protecteur et son ami le plus tendre. Oh ! les hommes — pensait-elle — ignorent ce que c'est que la fidélité dans l'affection ; avec le charme de la première jeunesse s'évanouit leur amour.

Georgette pensait donc à ces choses et pour se consoler, se distraire, s'apprêtait à lire un roman où l'immoralité et ses douloureuses conséquences, retracées avec un art perfide, lui eussent peut-être démontré, par antithèse, la beauté, la grandeur de ce rôle qui lui était destiné par la Providence. Elle feuilletait ce livre quand la porte s'ouvrit et laissait voir un visiteur matinal, introduisit par le valet de chambre. Un léger froncement de sourcil accueillit celui qui venait, dès une heure de l'après-midi, déranger la jeune femme.

Le visiteur était un prêtre, un vieux curé qui avait connu Georgette depuis son enfance. Après l'avoir baptisée, préparée à sa première communion, il avait béni son mariage; mariage heureux, quoiqu'elle en pensât à ce moment même.

— Je vous dérange, chère dame, et de bien bonne heure, peut-être; mais je suis à bout de ressources, et à ce moment très ému de la mort d'une pauvre mère de famille qui laisse six enfants à la charge d'un père absolument incapable de les élever et même de les nourrir. Voudriez-vous bien vous intéresser à cette famille et me remettre quelque argent pour soulager sa misère.

— Vous êtes bon, Monsieur le curé, de penser à moi, dit avec respect la jeune femme, en tirant 10 fr. de son porte-monnaie. Vous avez beaucoup de pauvres ?

— Oui, Madame, un grand nombre d'affligés et de malheureux.

— Ah ! les pauvres ne sont pas les seuls malheureux.

— Non, je connais de très riches familles douloureusement éprouvées.

— Il y a des peines pour chacun en ce monde !

Un silence se fit, le bon vieillard avait baissé les yeux, et, les relevant sur son élégante paroissienne il s'enquit avec intérêt de la santé de Georges.

— Il va bien dit laconiquement Georgette.

— Et vous, chère dame !

— Je me porte bien, Monsieur le curé, fit-elle avec un grand soupir, mais je le sens, je vais tomber malade ; cela ne peut durer longtemps ainsi.

— Auriez-vous quelques sujets de peine? Ne vous recevant que deux fois par an, — ajouta le bon prêtre avec simplicité — au premier de l'an, visite filiale, à Pâques, pour le devoir pascal, mon esprit et mon cœur n'envisageaient que l'ensemble de votre vie, de votre vie qui me semblait heureuse.

— Ne dites pas cela, Monsieur le curé; ne dites pas cela... Je suis la plus malheureuse des femmes... Et Georgette s'abandonna aux sanglots et aux larmes.

Le bon prêtre attendit et parut comprendre à quelques phrases entrecoupées que Georgette avait à se plaindre de son mari.

— Cependant, ma fille, un nouveau lien vous rapproche, unit de plus en plus vos cœurs. Cette enfant que vous avez adoptée, par amour pour votre mari, est un motif de vous aimer davantage. Votre instruction, votre bonté trouvent une application utile et généreuse. Votre dévouement ne peut que toucher profondément celui qui vous aime.

— Non, non, Monsieur le curé, les hommes n'aiment pas; nous leur sommes agréables, voilà tout... Et quand le charme est passé, quand il cesse, tout est fini.

— Mon enfant, pourquoi le charme cesserait-il?

En voyant une rougeur légère couvrir les joues de la jeune femme, il reprit avec fermeté :

— Vous souvenez-vous de mes conseils au moment de votre mariage ? Ma fille, vous disais-je, n'oubliez pas que vous êtes *l'aide inséparable* de l'homme, son amie la plus fidèle, la plus intime et, par conséquent, la plus éclairée. Or, un ami a le devoir, non seulement de conseiller son ami, mais de l'aider à accomplir ce qui est bon et juste. Au moment où vous pourriez craindre que votre mari ne cessât de vous trouver agréable — dit avec sévérité le vieux prêtre — Dieu, par la mort, ce grand moyen de la Providence, vous traçait une voie noble et attrayante. Vous aviez, ma fille, à partager votre cœur affectueux entre votre mari et l'enfant de celle qu'il aimait, après vous, le plus en ce monde. Vous deviez être une mère pour elle et pour lui-même une sœur tout en restant son épouse bien-aimée.

Vous deviez, ma fille, saisir cette providentielle occasion de vous faire estimer autant qu'aimer... et de vous éloigner un peu des joies mondaines avant qu'elles ne vous quittent... Mon enfant, je connais votre mari; il ne vous a pas épousée parce que vous étiez jeune, jolie, parce que vous jouissiez de votre belle fortune; mais seulement, et je ne vous l'avais jamais dit, parce qu'un jour, un jour triste et froid comme aujourd'ui, vous passiez avec votre gouvernante dans la rue où Georges passait aussi. Une pauvre petite fille vous suivait en demandant l'aumône, votre gouvernante lui remit une pièce de monnaie; et, pendant qu'on ouvrait la porte de votre hôtel, vous avez détaché un chaud et épais tricot de laine, et vous en avez entouré les épaules de l'enfant.

— Pour cela, dit la jeune femme, avec étonnement. Eh bien! voyez, Monsieur le curé, je me le rappelle; j'ai eu pitié de la petite fille, c'est vrai; mais je n'étais pas non plus fâchée de me détaire d'un objet que je trouvais lourd et commun.

Un sourire involontaire et passager se joua sur les lèvres de la jeune femme à la pensée que Georges avait saisi son mouvement charitable et gracieux.

Oh !... délicate élégance, que tu terniras de bonnes et de belles actions ! pensa le vieux prêtre avec regret.

— Enfin, mon enfant, reprit-il, Georges remarqua votre demeure et vint me trouver. Je lui dis que vous étiez digne de sa tendresse, de son estime, de son amour, me serais-je trompé?... Ah! si les femmes songeaient à tout ce qu'un noble cœur attend de leurs vertus, elles sauraient y répondre. C'est alors qu'il y aurait de véritables unions, heureuses et saintes.

(*A suivre.*) PIERRE NOEL.